

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	16
<i>Représentés :</i>	2
<i>Absents :</i>	5
<i>Ayant pris part au vote :</i>	18

Séance publique du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ
M Maurice TEULIER représenté par M Edmond ROUTABOUL

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Mme Karine MINIC
M Michel PELLETIER
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Francine TEISSIER

**Délibération n°
DL20240409**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION
DE SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE AVEC LA CAF DE
L'AVEYRON 2024-2027**

Le relais petite enfance (Rpe), anciennement Ram (relais assistants maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Initiés par la Caisse nationale des Allocations Familiales, les relais petite enfance sont basés sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité.

Ils ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile. Ils sont animés par des professionnels de la petite enfance.

Il convient de renouveler la convention de prestation de service avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027, concernant le relais petite enfance de la commune d'Olemps. Cette convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « relais petite enfance ».

Ouï l'exposé de Mme le Maire, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** la convention de prestation de service relais petite enfance avec la CAF de l'Aveyron ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance
Francine TEISSIER



Délibération certifiée exécutoire par : **08 AVR. 2024**

- Sa transmission en Préfecture le :

- Sa publication :

o Affichée le :

o Retirée le :

08 AVR. 2024